

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville*

*Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 28 janvier 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208115002

***Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour
la réalisation des travaux de construction du lot
L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du
projet de restauration patrimoniale et de mise aux
normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense
totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat :
9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) -
Appel d'offres public IMM-15526 -
(2 soumissionnaires).***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208115002

Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) - Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 6 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 13 janvier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en contexte de pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat de travaux de construction visant les systèmes intérieurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Le Service a d'abord précisé que les travaux prévus consisteront à fournir la main-d'œuvre, les matériaux, les équipements, le matériel et les services nécessaires pour exécuter tous les travaux entourant les systèmes intérieurs et d'isolation et incluant toutes les réparations et enduits de plâtre (murs, plafonds, moulures, etc.). Puis, les responsables du dossier ont partagé leurs explications relativement à l'écart de 36,6% par rapport à l'estimé de contrôle, d'une part, et, d'autre part, en ce qui concerne l'écart de 28,3% entre les deux plus basses soumissions conformes reçues dans le cadre de

cet appel d'offres, d'une durée de 30 jours, pour lequel cinq addendas ont été publiés. Seules deux soumissions ont été reçues parmi les trois firmes s'étant procuré les documents de l'appel d'offres puisqu'une firme l'avait fait à titre informatif et qu'elle n'a pas effectué la visite supervisée. Puis, il a été expliqué que la relance de cet appel d'offres n'a pas permis d'obtenir de meilleurs prix pour ce lot dans un bassin d'entrepreneurs restreint où la main-d'œuvre se fait rare, d'où l'écart par rapport à l'estimé. Quant à l'écart entre les deux soumissions, celui-ci est concentré à l'item "enduits" et permet d'expliquer 78% de cet écart, ce qui laisse croire au Service que la rareté de la main-d'oeuvre spécialisée en travaux patrimoniaux a forcé le deuxième plus bas soumissionnaire à prendre une prime de risque puisque celui-ci travaille habituellement à des projets constructions neuves. L'octroi est néanmoins recommandé, malgré l'importance de l'écart par rapport à l'estimé, et ce, tant par l'équipe de conception que par le gérant de construction, en raison de l'impact de ces travaux sur la suite du projet et en raison des limites à relancer un même appel d'offres en pénurie de main-d'oeuvre. En conclusion, le suivi global du projet de l'hôtel de ville a été exposé. Il a été précisé que 23 des 51 lots ont été octroyés à ce jour. Les responsables du dossier entendent néanmoins un risque que les prix soient plus élevés pour les lots restants puisque ceux-ci impliquent des travaux d'artisans.

Au terme de son examen, la Commission retient que la firme adjudicataire figure parmi les grandes firmes de ce marché et souligne son appréciation de la présentation du suivi des lots octroyés à ce jour de ce projet de très grande envergure, dont la valeur globale est de 140 M\$. La Commission est rassurée de constater la concordance globale, à 5% près, entre les estimations de contrôle et le total des lots de travaux octroyés à ce jour. En conclusion, la Commission est également satisfaite d'apprendre que la pandémie n'aura pas eu un impact trop important sur l'échéancier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208115002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.